

AFTC MP
Déclaration pour la PRECAIRE PRIDE 7 mai 2013

Stop le désespoir !

Le gouvernement vient de refuser d'amnistier les militants syndicaux poursuivis par la justice, alors qu'ils ne faisaient que défendre leur emploi. Le motif de ce refus : « ne pas encourager la violence ».

Mais la violence, les personnes que l'on prive d'emploi la vivent de plein fouet.

De fin 2008 à fin 2011, il y a eu un surcroît d'environ 750 suicides et de 10.780 tentatives de suicide, par rapport à la période précédente.

Nous n'avons pas de chiffres pour la période qui suit, celle de l'aggravation significative du chômage.

Cependant, en Grande-Bretagne, une étude datant du 12 août 2012, a mis en évidence qu'une augmentation de 10 % du nombre de chômeurs entraîne une augmentation de 1,4 % du nombre de suicides.

Pour le meilleur spécialiste en France du suicide, le psychiatre Michel Debout, «On frôle la non-assistance à personne en danger !». Selon lui, « un chômeur se suicide parce qu'il est déjà socialement mort, qu'il n'a plus de place, c'est une mise en adéquation avec son vécu. Mais personne ne se soucie du devenir de ces chômeurs.»

Le 14 février, vers 13 heures, Djamal Chaab, un demandeur d'emploi en fin de droits de quarante-trois ans, s'est immolé par le feu, devant le Pôle emploi de Nantes. Il n'avait pas déclaré un travail pendant son indemnisation. Pour lui, c'était la double peine, on lui demandait de rembourser ces sommes et il n'avait plus le droit aux allocations. Il se retrouvait sans revenu et avec une dette !

Mais ce sont aussi les salariés qui se suicident, victimes de pressions insupportables dans le milieu professionnel, comme chez Renault et la Poste tout récemment encore. Et puis il y a les victimes d'accidents du travail, de maladies professionnelles, en augmentation.

Autre drame, familial celui-là, le 22 avril 2013 à Poissy (Yvelines). Un homme d'une soixantaine d'années tue son fils autiste, âgé d'une quarantaine d'années, avant de tenter de mettre fin à ses jours. Dans une lettre, il indique ne plus pouvoir supporter cette situation. Cette nouvelle tragédie illustre le manque de moyens de prise en charge et la situation des personnes handicapées vieillissantes.

A Vénissieux, le 25 avril, une femme isolée de 72 ans, a été retrouvée morte, pendue. Les représentants de l'ordre public étaient venus procéder à son expulsion quand ils ont retrouvé son corps. Déjà, en octobre 2012, un autre homme [s'était suicidé à Toulouse](#), à l'arrivée des huissiers venus lui signifier son expulsion.

Afin de leur rendre hommage, ainsi qu'à tous ceux, chômeurs, sans ressources, sans papiers, sans logis ou menacés d'expulsion, qui par désespoir, tentent de mettre fin à leurs jours, je vous demande d'observer une minute de silence.